



# Conseil d'administration

Séance du 18 juin 2025

**2025-17 Convention de prestation de service relative à la mise en œuvre de la paie à façon**

---

**Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,**

**Vu :**

- le code de l'éducation, notamment son article R. 822-16,
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;
- l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- la délibération CA-202403076 du 7 mars 2024 du conseil d'administration du Crous, relative à la convention de services du 1er janvier 2024 pour la mutualisation du système d'information « SOCLE-RH »
- l'avis du comité social d'administration du 4 juin 2024 ;

**Après avoir entendu** le rapport de M. Guillaume KUHLER, directeur général adjoint du Crous de Strasbourg,

**Considérant ce qui suit :**

Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Crous), pilote du réseau des Crous, a lancé, en 2023 un projet de refonte du système d'information des ressources humaines (SIRH) pour passer à un outil homologué par la direction générale des finances publiques (DGFIP), appelé RenoIRH et opéré par le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH).

Le changement de SIRH, effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, se double d'une évolution des modalités de gestion de la paie des agents, avec le déploiement de la paie à façon, qui permettra une sécurisation accrue des procédures et un recentrage du service des ressources humaines sur la gestion administrative des agents. La paie à façon est une prestation de calcul et de liquidation de la paie faite par les services de liaison rémunération de la direction générale des finances publiques dans le logiciel RenoIRH, réalisée dans le cadre d'une convention de prestation de services.

**AUTORISE** la directrice générale à signer la convention de prestation de service relative à la mise en œuvre de la paie à façon via le système d'information interministériel RenoIRH décrite ci-dessus.

**Résultat du vote :**

Nombre de participants au vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Strasbourg, le 18 juin 2025,

Le président du conseil d'administration,  
Monsieur Claudio GALDERISI

Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,  
la Recherche et l'Innovation  
Région académique Grand Est